

# ETUDES ENVIRONNEMENTALES

**Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois  
Déchèterie de Romorantin-Lanthenay  
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY**

## ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000 AU SENS DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

### Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois

Porte des Béliers – Rue Normant – BP 31  
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

**Contact : M. Pierre-Marie BERLU**  
Service Déchets Ménagers

**AFFAIRE N° 2209E14Q2000040**

Date(s) d'intervention : 10 Mars 2023  
Date d'édition du rapport : 3 Mai 2023

**AUTEURS : Yohan DOUVENEAU**  
**SUPERVISION : Mathilde LAMBERT**  
Email : [yohan.douveneau@socotec.com](mailto:yohan.douveneau@socotec.com)

**SOCOTEC - Agence Environnement & Sécurité - Centre Val de Loire**  
2, Allée du Petit Cher – BP 40155 – 37551 Saint Avertin Cedex  
Tél : (+33)2 47 70 40 40 - Fax : (+33)2 47 70 40 01

SOCOTEC ENVIRONNEMENT - S.A.S au capital de 436 960 euros

Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex – France

834 096 497 RCS Versailles – APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR 00 834096497 - [www.socotec.fr](http://www.socotec.fr)

# Sommaire

---

<b>1. CADRE DE L'ÉTUDE .....</b>	<b>2</b>
<b>2. COORDONNÉES DU PORTEUR DE PROJET .....</b>	<b>2</b>
<b>3. LOCALISATION DU SITE D'ÉTUDE.....</b>	<b>3</b>
<b>4. DESCRIPTION DU PROJET.....</b>	<b>4</b>
4.1. A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ? .....	4
4.2. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie .....	4
4.3. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention .....	5
4.4. Étendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention .....	5
4.5. Durée et période des travaux .....	6
<b>5. DESCRIPTIONS DES NATURA 2000 .....</b>	<b>6</b>
5.1. ZSC - FR2402001 – SOLOGNE.....	6
5.2. ZPS - FR2410023- PLATEAU DE CHABRIS / LA CHAPELLE - MONTMARTIN .....	9
5.1. ZPS - FR2410013 – ÉTANGS DE SOLOGNE.....	9
<b>6. INVESTIGATIONS.....</b>	<b>10</b>
6.1. Investigations écologiques.....	10
6.2. Investigations zones humides.....	14
<b>7. ÉVALUATION DES INCIDENCES.....</b>	<b>16</b>
7.1. Description des incidences potentielles et des Mesures d'évitement, de réduction, .....	16
<b>8. CONCLUSION.....</b>	<b>16</b>
8.1. Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative ? .....	17

# Index des figures

---

Figure 1 : Carte de localisation IGN .....	3
Figure 2 : Carte de localisation sur fond cadastral.....	4
Figure 3 : Carte de localisation des zones Natura 2000.....	5
Figure 4 : Tableau GEPPA modifié .....	14
Figure 5 : Localisation du sondage pédologique.....	14

# Index des tableaux

---

Tableau 1 : Identification du Demandeur .....	2
Tableau 2 : Informations générales .....	3
Tableau 3 : Identification des Zones Natura 2000 les plus proches .....	4
Tableau 4 : Synthèse des surfaces actuelles .....	5
Tableau 5 : Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC Sologne .....	6
Tableau 6 : Listes des espèces d'intérêt communautaire de la ZSC Sologne.....	8
Tableau 7 : Listes des espèces d'intérêt communautaire de la ZSC Sologne.....	9
Tableau 8 : Listes des espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux pour la ZPS Etangs de Sologne .....	10
Tableau 9 : Répartition des habitats semi-naturels et artificiels au sein de l'aire d'étude rapprochée (CB et EUNIS) .....	11
Tableau 10 : Liste des espèces végétales recensées.....	13
Tableau 11 : Incidences potentielles directes du projet.....	16

## 1. Cadre de l'étude

---

La déchèterie de Romorantin-Lanthenay détenue par la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois dispose d'un récépissé de dépôt de déclaration ICPE en date du 31 janvier 1994 au titre de la rubrique n°268bis.

Ce présent dossier concerne l'étude d'incidence Natura 2000 rédigée dans le cadre d'une procédure de régularisation administrative au titre des Installations Classées pour l'Environnement (ICPE).

Une levée de doute sur les zones humides au sens de la réglementation en vigueur est également proposée dans la présente étude.

## 2. Coordonnées du porteur de projet

---

**Tableau 1 : Identification du Demandeur**

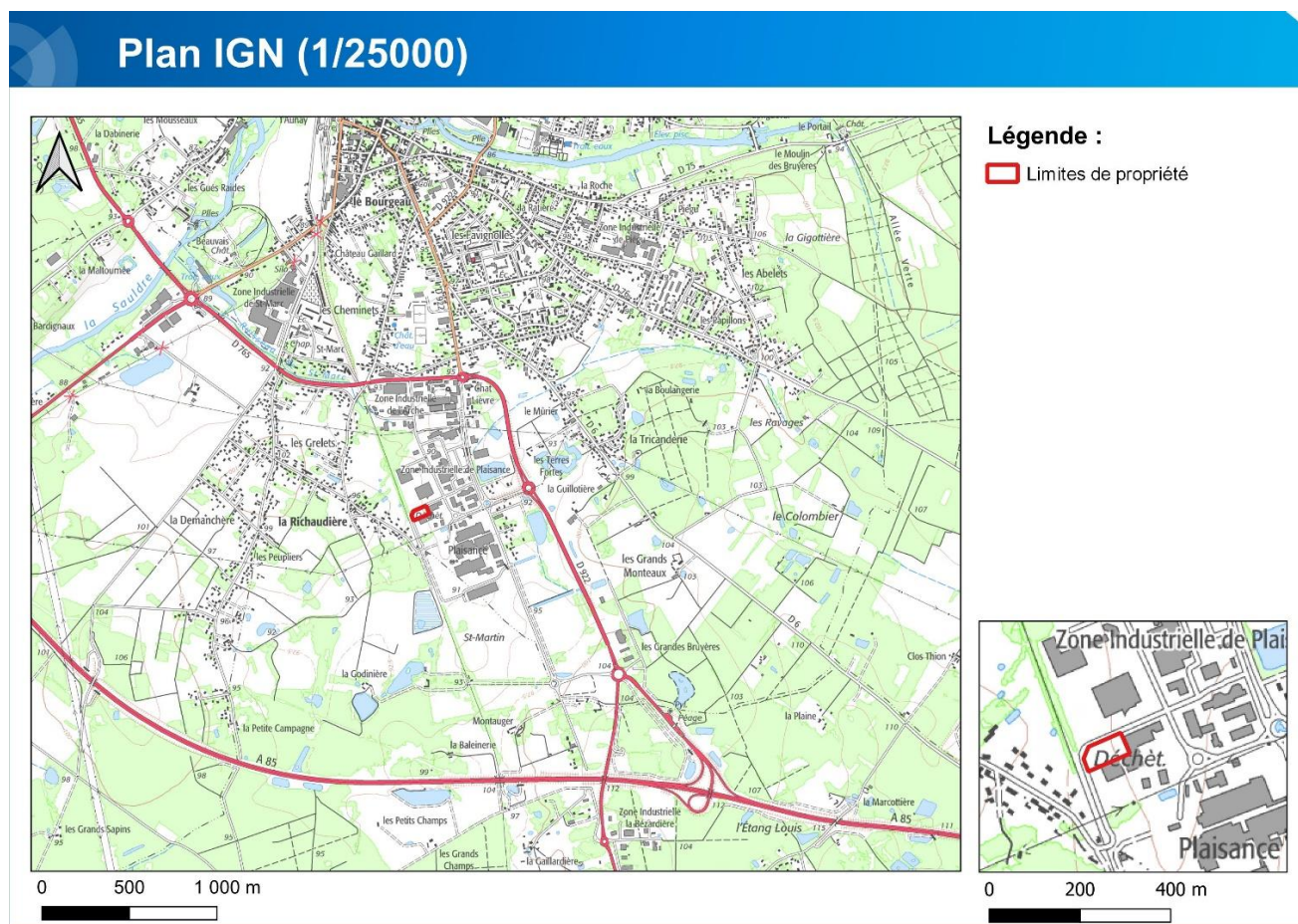
<b>Personne morale</b>	
<b>Dénomination ou raison sociale</b>	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS</b>
<b>Forme juridique</b>	Communauté de communes
<b>N° de SIRET</b>	20001840600096
<b>Coordonnées :</b>	
<b>Adresse</b>	3 rue Normant – Portes des Béliers BP.31 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
<b>Téléphone</b>	02 54 94 41 61
<b>Signataire :</b>	
<b>Prénom, Nom</b>	Monsieur Jeanny LORGEUX
<b>Qualité</b>	Président de la CCRM
<b>Personne en charge du suivi du dossier :</b>	
<b>Prénom, Nom</b>	Monsieur Pierre-Marie BERLU
<b>Fonction</b>	Service Déchets Ménagers
<b>Adresse</b>	Service Déchets Ménagers Square Ferdinand Buisson - Face à la mairie 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
<b>Téléphone</b>	02 54 94 41 71
<b>Adresse électronique</b>	dechets.menagers@ccrm41.fr

### 3. Localisation du site d'étude

Les références et informations générales des terrains étudiés sont précisées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 2 : Informations générales**

<b>Adresse de l'installation</b>	14 rue des Arrogantes 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
<b>Emplacement de l'installation :</b>	
<b>Départements concernés</b>	LOIR-ET-CHER (41)
<b>Communes concernées</b>	ROMORANTIN-LANTHENAY (41200)
<b>Parcelles cadastrales</b>	Section CE n°130



**Figure 1 : Carte de localisation IGN**

## Plan cadastral (1/2500)

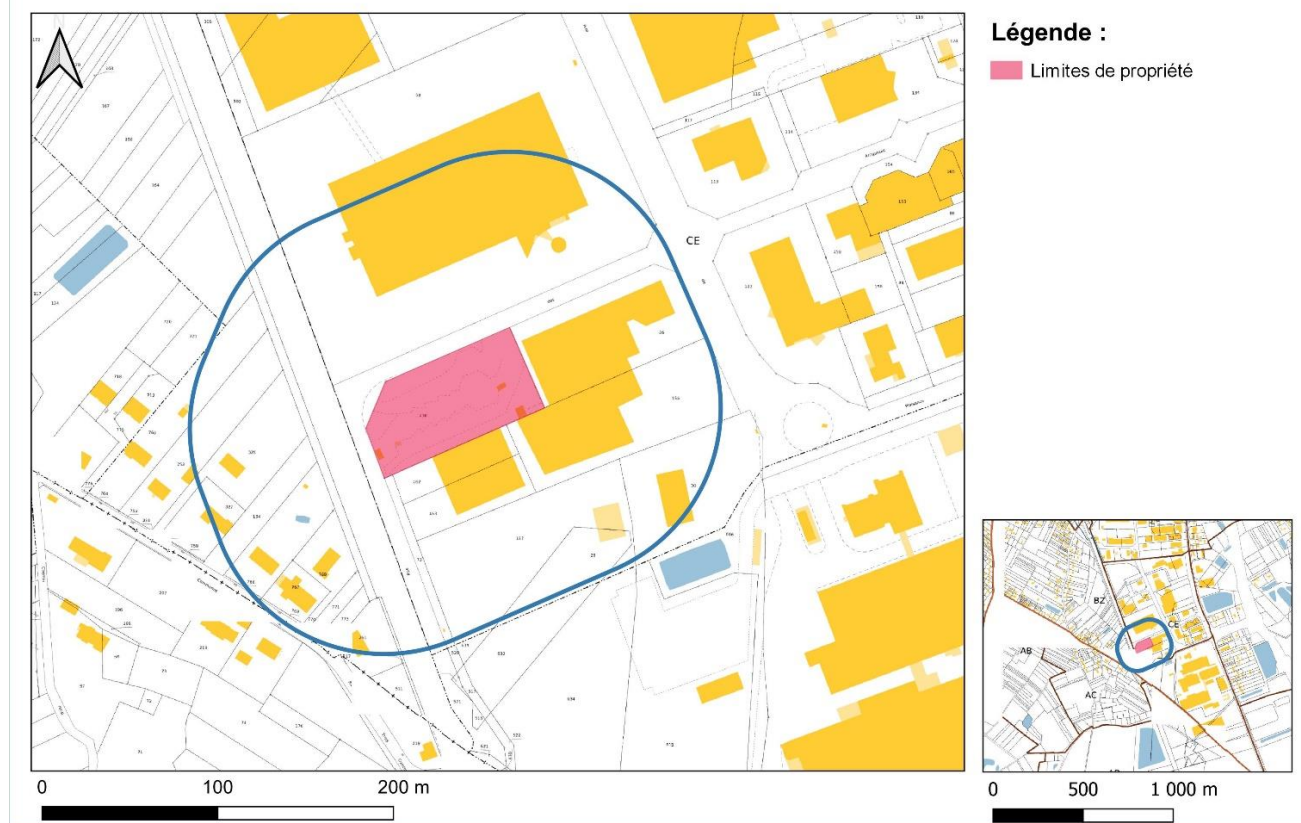


Figure 2 : Carte de localisation sur fond cadastral

## 4. DESCRIPTION DU PROJET

### 4.1. A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

Le site accueille la déchetterie de Villefranche-sur-Cher, une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à Enregistrement.

### 4.2. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Le projet se situe :

- En site Natura 2000
- Hors site(s) Natura 2000 :

Tableau 3 : Identification des Zones Natura 2000 les plus proches

Code du site	Type	Nom	Intérêts	Distance au site étudié
FR2402001	ZSC	Sologne	Habitats, Faune, Flore	Inclus
FR2410023	ZPS	Plateau de Chabris / la Chapelle – Montmartin	Oiseaux	5,1 km au Sud
FR2410013	ZPS	Étangs de Sologne	Oiseaux	5,4 km au Nord

## Localisation site Natura 2000

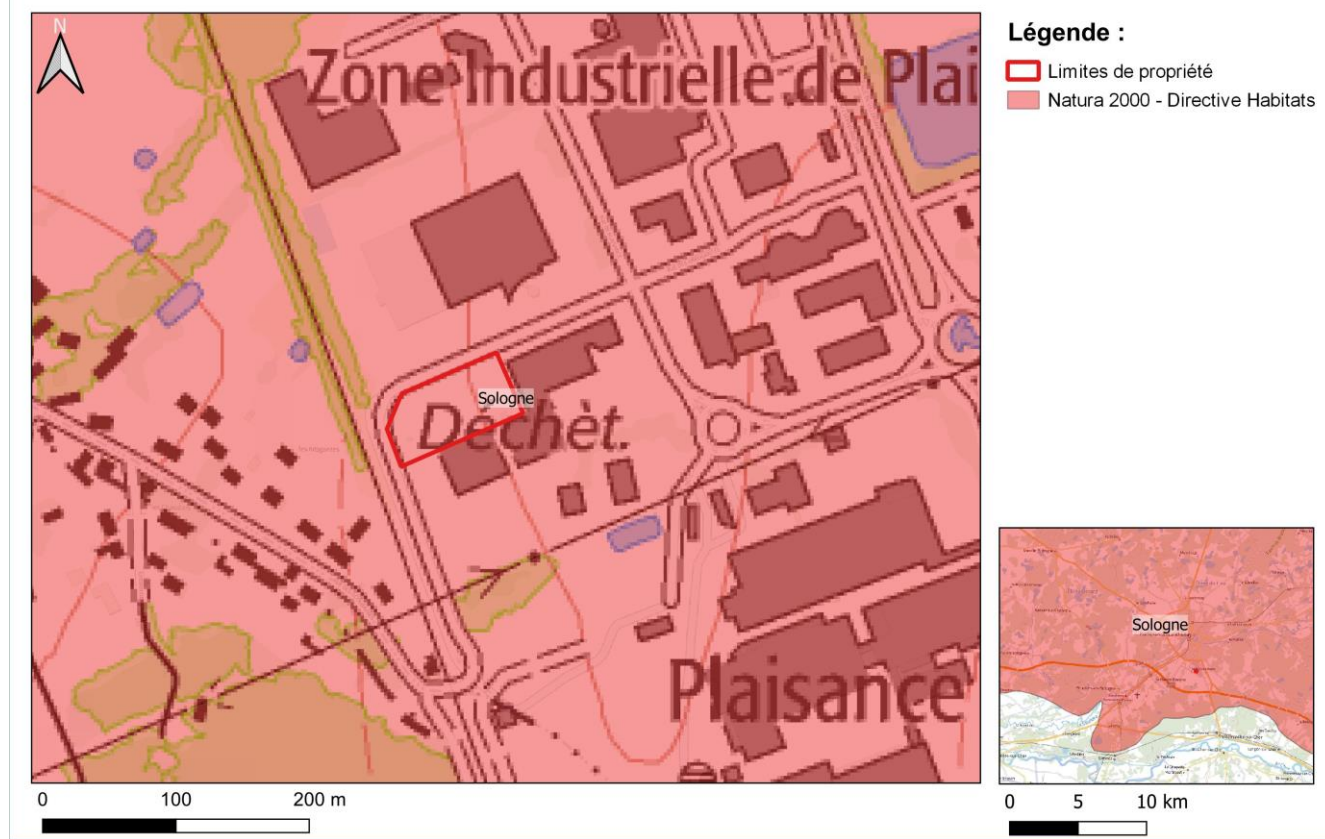


Figure 3 : Carte de localisation des zones Natura 2000

### **4.3. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

L'étude d'incidence Natura 2000 intervient dans le cadre d'un dépôt d'un dossier d'enregistrement au titre du Code de l'Environnement pour la déchetterie de Villefranche-sur-Cher (41).

La nature et le fonctionnement de l'activité resteront inchangés, aucun aménagement ou toute autre modification dans l'enceinte du site n'est prévu par le pétitionnaire. Pour rappel, la présente étude intervient dans le cadre d'une régularisation administrative.

### **4.4. Étendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Le détail des surfaces existantes est précisé dans le tableau ci-après. Pour rappel, aucun aménagement ne sera réalisé.

Tableau 4 : Synthèse des surfaces actuelles

Référence Bâtiment	Activité	Surfaces
<b>Terrain</b>		<b>4726 m<sup>2</sup></b>
<b>Plateforme</b>	Plateforme, voirie, locaux,	3313 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL IMPERMABILISE</b>		<b>3313 m<sup>2</sup></b>
<b>Espaces « naturels »</b>	-	1413 m <sup>2</sup>

#### 4.5. Durée et période des travaux

- ▶ Date envisagée de début des travaux : Déjà réalisé
- ▶ Durée précise des travaux : Déjà réalisé
- ▶ Période précise des travaux : Projet déjà réalisé

## 5. DESCRIPTIONS DES NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 a été mis en place en application de la Directive « Oiseaux » datant de 1979 et de la Directive « Habitats » datant de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent. La structuration de ce réseau comprend :

- Les Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- Les Sites d'Intérêt Communautaires (SIC) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

Pour désigner les ZSC, chaque État membre fait part de ses propositions à la Commission Européenne (CE), sous la forme de pSIC (proposition de Site d'Intérêt Communautaire). Une proposition de site doit être motivée par la présence d'espèces (annexe II) ou d'habitats (annexe I) de la Directive « Habitats naturels-faune-flore ». Après approbation par la Commission, le pSIC est inscrit comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC) pour l'Union européenne. Un arrêté ministériel français par le ministre en charge de l'Environnement désigne ensuite le site comme ZSC.

### 5.1. ZSC - FR2402001 – SOLOGNE

La déchetterie de Romorantin-Lanthenay est localisé dans le périmètre de la zone Natura 2000 « Sologne ». Cette dernière relève de la Directive Habitats, pour ces vastes étendues forestière émaillée d'étangs, situées en totalité sur les formations sédimentaires du Burdigalien.

Les habitats présents dans la Natura 2000 « Sologne » sont recensés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5 : Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC Sologne**

	Habitats (Code Natura 2000 + Nom)
<b>Site Natura 2000 FR2402001  « Sologne »</b>	2330 Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>
	3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )
	3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>
	3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.
	3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>

Habitats (Code Natura 2000 + Nom)	
	3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion
	4010 Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix
	4030 Landes sèches européennes
	5130 Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires
	6120 Pelouses calcaires de sables xériques
	6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)
	6230 Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
	6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)
	6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
	6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
	7110 Tourbières hautes actives
	7140 Tourbières de transition et tremblantes
	7150 Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion
	91D0 Tourbières boisées
	91E0 Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
	9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)
	9190 Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur



Habitats (Code Natura 2000 + Nom)	
	9230 Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica

Les espèces animales et végétales d'intérêt communautaires sont listées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 6 : Listes des espèces d'intérêt communautaire de la ZSC Sologne**

Groupe	Nom français	Nom scientifique	Code Natura 2000
<b>Poissons</b>	Chabot	<i>Cottus perifretum</i>	5315
	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	5339
	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	1096
<b>Invertébrés</b>	Noctuelle des Peucédans	<i>Gortyna borellii lunata</i>	4035
	Vertigo étroit	<i>Vertigo angustior</i>	1014
	Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	6199
	Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i>	1032
	Gomphe serpentin	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	1037
	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	1041
	Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	1042
	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	1044
	Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	1046
	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	1060
	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	1065
	Laineuse du Prunellier	<i>Eriogaster catax</i>	1074
	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083
	Pique-Prune	<i>Osmoderma eremita</i>	1084
	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	1088
	Écrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	1092
<b>Amphibiens</b>	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	1166
<b>Reptiles</b>	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	1220
<b>Mammifères</b>	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303
	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304
	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321
	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	1324
	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	1337
	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	1355
<b>Plantes</b>	Marsilée à quatre feuilles	<i>Marsilea quadrifolia</i>	1428
	Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>	1831
	Caldésie à feuilles de parnassie	<i>Caldesia parnassifolia</i>	1832

## **5.2. ZPS - FR2410023- PLATEAU DE CHABRIS / LA CHAPELLE - MONTMARTIN**

Cette zone Natura 2000, située à 5,1 km au Sud de la déchetterie, relève de la Directive Oiseaux. Elle englobe des plaines céréalières composées de grandes parcelles ou de parcelles en lanière et des obstacles visuels peu nombreux caractérisent les paysages de ce plateau calcaire.

L'intérêt de ce site repose essentiellement sur sa richesse faunistique, notamment sur une avifaune typique des milieux de plaine, aussi bien cultivés que prairiaux, avec des espèces emblématiques telles que l'Outarde canepetière, l'Œdicnème criard et le Hibou des marais, tous nicheurs plus ou moins réguliers sur le site et dont le statut de conservation est défavorable sur le plan national.

L'Outarde canepetière, connaît une baisse d'effectifs plus ou moins marquée depuis quelques années et qui méritent une attention particulière malgré la mise en œuvre de mesures agroenvironnementales.

Les espèces d'Oiseaux visées par la ZPS Plateau de Chabris / la Chapelle – Montmartin sont présentés dans le tableau ci-après.

**Tableau 7 : Listes des espèces d'intérêt communautaire de la ZSC Sologne**

Groupe	Nom français	Nom scientifique	Code Natura 2000
Oiseaux	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	A222
	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	A224
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A338
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A082
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	A084
	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	A128
	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	A133
	Vanneaux huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	A142
	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	A160

## **5.1. ZPS - FR2410013 – ÉTANGS DE SOLOGNE**

Cette zone Natura 2000, située à 5,4 km au Nord de la déchetterie, relève de la Directive Oiseaux. Son intérêt s'explique par la présence d'une vaste étendue forestière émaillée d'étangs, de landes, de prairies et autres zones agricoles, incluse dans la ZSC « Sologne » FR2402001.

La richesse et la diversité des milieux solognots (forêts, étangs, landes, prairies...) engendrent une grande diversité en termes d'avifaune, aussi bien en période de reproduction qu'en passage migratoire et en hivernage. Ce sont en effet une quinzaine d'espèces inscrites à l'annexe I de la directive " Oiseaux " qui s'y reproduisent, avec en particulier des espèces inféodées aux milieux humides comme la Guifette moustac (8% des effectifs nationaux en 2004) et plusieurs espèces d'Ardéidés (Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron pourpré), mais également des espèces inféodées aux milieux forestiers (pics et rapaces), aux milieux semi-ouverts (Engoulevent d'Europe, Alouette lulu) et aux milieux prairiaux (Pie-grièche écorcheur). Le Grèbe à cou noir, espèce migratrice non inscrite à l'annexe I de la directive " Oiseaux ", présente également des effectifs importants (environ 10% des effectifs nationaux).

La zone présente aussi un intérêt aux passages migratoires (pour les petits échassiers notamment) ainsi qu'en hivernage, où elle accueille en moyenne 2000 canards de surface et 1000 canards plongeurs (dont quelques Harles piettes).

Les espèces d'Oiseaux visées par la ZPS Etangs de Sologne sont présentés dans le tableau ci-après.

**Tableau 8 : Listes des espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux pour la ZPS Etangs de Sologne**

Groupe	Nom français	Nom scientifique	Code Natura 2000
Oiseaux	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	A193
	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>	A196
	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	A197
	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	A224
	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	A229
	Pic cendré	<i>Picus canus</i>	A234
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	A236
	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	A238
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	A246
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A338
	Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	A008
	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	A023
	Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	A025
	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	A026
	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	A027
	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	A029
	Harle piette	<i>Mergellus albellus</i>	A068
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A072
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	A073
	Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	A075
	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A080
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	A081
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A082
	Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	A092
	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	A094
	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	A127
	Combattant varié	<i>Calidris pugnax</i>	A151

## 6. INVESTIGATIONS

### 6.1. Investigations écologiques

Une visite de site a été réalisée le 10 mars 2023 au cours de l'après-midi.

Les investigations ayant été réalisées en période hivernales, il s'agit d'une première approche dans l'identification des habitats naturels et des enjeux écologiques recensés sur l'aire d'étude.

#### 6.1.1. Occupation du sol

Comme expliqué précédemment, l'aire d'étude accueille la déchetterie de Romorantin-Lanthenay, constituée d'espaces verts et de surfaces aménagées (voiries, plateforme) pour l'activité.

Dénomination et Code Corine Biotopes	Dénomination et Code EUNIS
Sites industriels en activité (CB 86.3)	Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques (J1.4)
Pelouses de parcs (CB 85.12)	... Pelouses des parcs (E2.64)

Tableau 9 : Répartition des habitats semi-naturels et artificiels au sein de l'aire d'étude rapprochée (CB et EUNIS)

La carte proposée ci-après permet de localiser les différents habitats recensés.

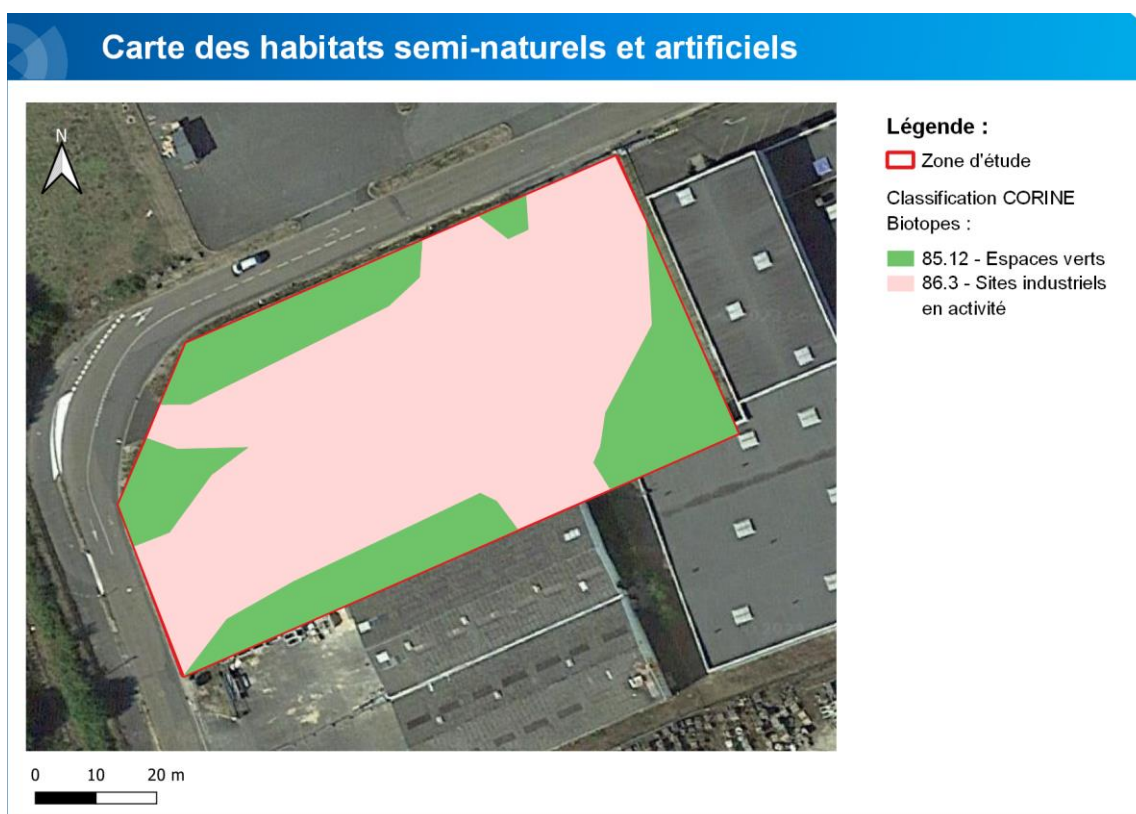


Figure 14 : Cartes des habitats au droit de la zone d'étude

#### **Sites industriels en activité (CB 86.3) :**

Cet habitat concerne les 1 091 m<sup>2</sup> de bâtiment déjà existant. Il peut être approché selon le système EUNIS à travers la référence suivante : « Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques » (J1.4).

Les surfaces imperméabilisées ne permettent pas l'expression de la flore.



### **Pelouses de parcs (CB 85.12) :**

Cet habitat intéresse la majorité des espaces naturels et semi-naturels du site. Le cortège floristique présent est similaire à celui d'une pelouse entretenue, composé en majorité par des graminées. Il peut être approché selon le système EUNIS à travers la référence suivante : « Pelouses de parcs » (E2.64).

Les espèces végétales rencontrées, sont communes et opportunistes (adventices), et peuvent se développer sans contrainte d'entretien. Ce dernier accueille des espèces végétales herbacées, pionnières et peu exigeantes au droit de zones fréquemment tondues.



### 6.1.2. Flore

Les espèces recensées au sein des espaces verts de la déchetterie sont listées ci-après.

Aucune espèce végétale à enjeu écologique n'a été inventoriée.

**Tableau 10 : Liste des espèces végétales recensées**

TAXONS		DIRECTIVE HABITATS	PROTECTION ET SENSIBILITE					CONSERVATION	
Nom vernaculaire	Nom scientifique		Nat.	Rég.	PNA	SN	SR	Nat.	Rég.
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>							LC	LC
Bétoine officinale	<i>Betonica officinalis</i>							LC	LC
Céraiste aggloméré	<i>Cerastium glomeratum</i>							LC	LC
Frêne	<i>Fraxinus</i>							-	-
Géranium à feuilles découpées	<i>Geranium dissectum</i>							LC	LC
Géranium à feuilles rondes	<i>Geranium rotundifolium</i>							LC	LC
Laiteron maraîcher	<i>Sonchus oleraceus</i>							LC	LC
Lamier hybride	<i>Lamium hybridum</i>							LC	LC
Luzerne d'arabie	<i>Medicago arabica</i>							LC	LC
Luzerne lupuline	<i>Medicago lupulina</i>							LC	LC
Orchis	<i>Orchis</i>							-	-
Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>							LC	LC
Petite pimprenelle	<i>Poterium sanguisorba</i>							LC	LC
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>							LC	LC
Séneçon jacobée	<i>Jacobaea vulgaris</i>							LC	LC
Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>							LC	LC
Véronique petit chêne	<i>Veronica chamaedrys</i>							LC	LC

### 6.1.3. Faune

Aucune espèce animale n'a été inventoriée lors de notre visite. La fréquentation des usagers et les milieux artificialisés n'est pas propice pour accueillir la biodiversité sur le site. Seules des espèces anthropiques, peu exigeantes, sont susceptibles de fréquenter la déchetterie.

### 6.1.4. Synthèse

Aucun habitat naturel ou espèce d'intérêt communautaire n'a été observé sur l'aire d'étude. Leur présence est considérée comme nulle au regard des milieux naturels concernés par le projet.

De plus la déchetterie s'implante dans une zone d'activité, dans un contexte urbain, défavorable aux déplacements de la faune.

## 6.2. Investigations zones humides

Afin d'évaluer le caractère humide des sols en place au sens de la réglementation en vigueur (arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> octobre 2009 modif. 24 juin 2008), 1 sondage à la tarière manuelle a été réalisé au sein de la zone d'étude.

Les coupes de sols et des clichés photographiques sont proposés en annexe.

Les critères permettant la caractérisation de sols pour la définition des zones humides émanent notamment du tableau des classes GEPPA présentés ci-après. Les profils pédologiques définissant des sols de zones humides sont notifiés par le sigle ZH comprenant les classes IVd à H.

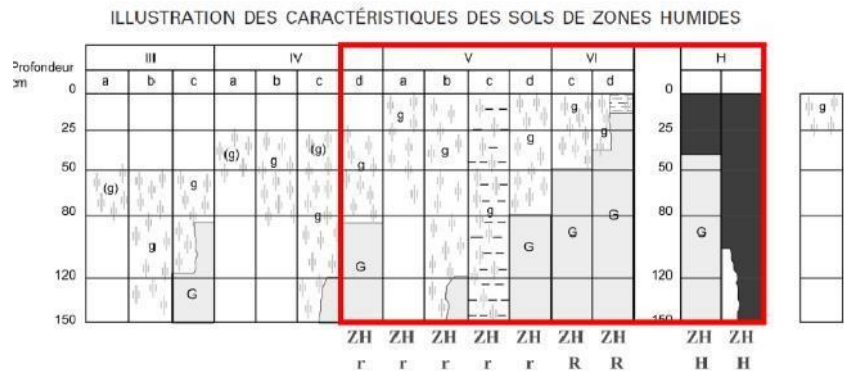


Figure 4 : Tableau GEPPA modifié

## Carte des investigations pédologiques



### Légende :

- Zone d'étude
- Sondage pédologique

Figure 5 : Localisation du sondage pédologique

Le profil du sondage est présenté ci-dessous.



FICHE D'OBSERVATIONS PEDOLOGIQUES - S1

Opérateur : YD Date : 10/03/2023 coordonnées GPS  
 N (Latitude) 47.335435  
 E (Longitude) 1.745840



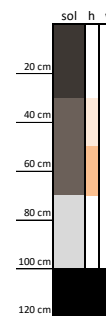
Classe GEPPA (1981)  
 IVb  
 Non typique de zone humide

Couvert végétal : Pelouse de parc entretenue  
 Aspect de surface : Frais  
 Description générale : Espace vert d'un site industriel

Description par horizon :

h : hydromorphie (traces caractérisant la présence d'eau)  
 w : engorgement (présence d'eau)

Horizon	Prof haut cm	Prof bas cm	Couleur	Texture	Humidité	Hydromorphie		Type d'hydromorphie	Cailloux	Teneur en cailloux	Autres observations
H1	0	30	Brun foncé	Sablo-limoneuse	Frais	0	-	-	Absence	-	
H2	30	50	Brun clair	Argilo-sableuse	Sec	1	10%	OXY	Absence	-	Traces d'oxydation
H3	50	70	Brun clair	Argilo-sableuse	Sec	1	20%	OXY	Absence	-	Traces d'oxydation
H4	70	100	Blanc	Argileuse	Sec	0	-	-	Présence	10%	Horizon marneux à grave calcaire
H5	100	Fin de sondage									
H6	Fin de sondage										



Prof bas : Profondeur en cm du bas de l'horizon  
 Prof haut : Profondeur en cm du haut de l'horizon  
 Couleur : Brun (marron), ocre, gris, etc  
 Texture : Sable, limon, argile et combinaison  
 Humidité : Sec, frais, humide, très humide, noyé  
 Hydromorphie : 0 = nulle, 1 = faible, 2 = modérée, 3 = forte et étendue, 4 = dominante  
 Type d'hydromorphie : OXY = traces d'oxydation, RED = traces de réduction  
 Cailloux : Présence / absence  
 Teneur en cailloux : Estimer la proportion du volume occupé par les cailloux



La succession lithologique des sols superficiels se compose d'une argile sableuse avant d'atteindre un horizon altéré calcaire, marneux.

Des traces d'hydromorphies sont visibles entre 0,30 m et 0,70 m, avant de disparaître dans l'horizon marneux. Cet horizon rédoxique est issu d'un phénomène de rétention des eaux sur un horizon à dominance argileuse, peu perméable. Ce dernier est associé à la classe IVb, non typique de zone humide.

**Au regard des critères fixés par l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> octobre 2009 modif. 24 juin 2008, le sondage n'est pas caractéristique de zones humides au sens de la réglementation en vigueur.**

**Concernant le volet floristique, aucun habitat n'est caractéristique de zone humide selon l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008.**

Au vu des habitats recensés et de leur gestion, la réalisation de placettes floristiques n'est pas pertinente.

**Conformément aux critères d'identification et de délimitation des zones humides fixées par l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008, il peut donc être conclu à l'absence de zones humides au sens de la réglementation en vigueur.**



## 7. EVALUATION DES INCIDENCES

### 7.1. Description des incidences potentielles

Tableau 11 : Incidences potentielles directes du projet

Types d'incidences	Incidences
<p><b>Destruction ou détérioration d'habitat naturel ou d'habitat d'espèce</b>  <i>par travail ou décapage du sol, installations ou constructions, changement d'occupation du sol, comblement de zones humides, abattage d'arbres ou de haies...</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> travail ou décapage du sol</li> <li><input type="checkbox"/> installations ou constructions</li> <li><input type="checkbox"/> changement d'occupation du sol</li> <li><input type="checkbox"/> comblement de zones humides</li> <li><input type="checkbox"/> défrichement</li> <li><input type="checkbox"/> abattage d'arbre ou de haies</li> </ul>	<p>Aucune</p> <p>Déchetterie en activité depuis 1994 localisée en zone périurbaine urbanisée, absence d'aménagement supplémentaire</p>
<p><b>Destruction d'espèces Natura 2000</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> espèces animales</li> <li><input type="checkbox"/> espèces végétales</li> </ul>	<p>Aucune</p>
<p><b>Détérioration du milieu et des fonctionnalités écologiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> des rejets dans les milieux aquatiques, <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> directement</li> <li><input type="checkbox"/> ou indirectement (ruissellement)</li> </ul> </li> <li><input type="checkbox"/> des modifications du réseau hydraulique (baisse de niveau de nappe, baisse du niveau des eaux sur les étangs, lacs, marres, assèchement des milieux, etc...)</li> <li><input type="checkbox"/> des modifications de la composition physico-chimique des milieux aquatiques (température, oxygène, matière organique, concentration en nitrates, phosphates, matière en suspension, etc...)</li> <li><input type="checkbox"/> la création de pistes de chantier, des circulations (même piétonnes), des zones de stockage</li> <li><input type="checkbox"/> des ruptures de continuité écologique pour les espèces (corridor écologique) (ex : implantation d'une construction empêchant une espèce de se rendre sur son lieu de reproduction, de repos ou d'alimentation ou pour une espèce végétale de se disséminer ou d'être fécondée)</li> <li><input type="checkbox"/> des poussières,</li> <li><input type="checkbox"/> des vibrations,</li> <li><input type="checkbox"/> des pollutions lumineuses,</li> <li><input type="checkbox"/> des pollutions d'une autre nature si oui précisez lesquelles (ex : hydrocarbures, produits chimiques, phytosanitaires, métaux lourds etc...),</li> <li><input type="checkbox"/> du bruit (légère nuisance sonores du au trafic sur le site),</li> </ul>	<p>Déchetterie en activité depuis 1994 localisée en zone périurbaine urbanisée sans enjeu écologique à proximité immédiate</p> <p>Les eaux pluviales du site sont rejetées dans le réseau communal après traitement par un déboureur-déshuileur.</p> <p>Les eaux usées sont également collectés par le réseau communal.</p>

**Aucune incidence n'est retenue vis-à-vis des zones Natura 2000 à proximité.**

### 7.2. Mesure d'évitement et de réduction des incidences potentielles

En l'absence d'incidence notable, aucune mesure d'évitement ou de réduction n'est proposée dans le cadre de cette étude.

## 8. CONCLUSION

---

### 8.1. Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative ?

Suite à la réflexion qui a été menée tout au long de ce formulaire et des mesures de réduction d'évitement ou d'accompagnement qui ont été envisagées, le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur le(s) site(s) Natura 2000 ?

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

La déchetterie de Romorantin-Lanthenay est existante depuis 1994 et s'inscrit dans un environnement périurbain en partie anthropisé, marqué par la présence d'industries et site d'activités. Par cette analyse il n'a été identifié d'enjeux particuliers sur la thématique.

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.